

MAIRIE DE ST GENEST LACHAMP

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023.

Le Conseil Municipal de ST GENEST LACHAMP, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire MERCURY Sonia, le mardi 12 décembre 2023 à 15 heures.

Etaient présents : MERCURY Sonia, MARTIN Eliane, SOULAGEON Pierrette, LEPINE Nadine, DURAND Pierre, SENO Yves, SIEBERT Joachim.

Absent excusé : DESROIS Gilbert.

1- Subvention classe découverte :

Madame le maire informe le conseil que deux élèves de la commune sont scolarisés à l'école de Beauvène et que les enseignants ont pour projet de partir en classe découverte dans le Vercors.

Elle expose aux conseillers la demande formulée par l'association sou des écoles de Beauvène sollicitant une aide exceptionnelle de la commune de 50 € par enfant afin de financer une partie du séjour soit 100 € pour les enfants de Saint Genest Lachamp.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les 100 € d'aide à l'association sou des écoles de Beauvène et autorise Madame le Maire à mandater cette somme.

2- Bons de Noël :

Madame le maire présente au conseil municipal son souhait de récompenser le travail des agents de la mairie en leur attribuant individuellement, une prime de fin d'année sous forme d'un bon d'achat d'un montant de 120 € (cent vingt euros) au prorata de leur présence et de leur temps de travail.

Les agents pourront utiliser leur bon d'achat chez les commerçants du Cheylard, qui devra remettre l'original du bon d'achat ainsi que la facture à la mairie dans les plus brefs délais, pour que cette dernière puisse être réglée au plus tôt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'exposé de Madame le Maire et l'autorise effectuer toutes les démarches de nature à exécuter la présente délibération.

3- Divers :

- Modification des statuts de Val'Eyrieux :

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts au regard des différentes compétences ; Madame le Maire propose d'adopter les statuts modifiés, tels qu'ils ont été délibérés lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts tels qu'ils ont été adoptés lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.